



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Hatice Özlücanbaz, *préside la séance* ;
Emir Kir, *Bourgmestre* ;
Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
Abdesselam Smahi, Halil Disli, Luc Frémal, Safa Akyol, Muhamet Begaj, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Hassan Marso, Halit AKKAS, Dora Suntaxi Gualotuna ,
Thomas Doesselaere, Rudolph Alexandre, *Conseillers communaux* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Excusés

Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Serob Muradyan, Malika Mhadi, Pauline Warnotte,
Charlotte Velge, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.12.23

#Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier – PRI – pour l'exercice 2024. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 170, §4 de la Constitution ;
Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment l'article 464 / 1 ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Il est établi pour l'exercice 2024, 2980 centimes au précompte immobilier.

23 votants : 18 votes positifs, 5 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Bourgmestre f.f.-Président(e),
(s) Hatice Özlücanbaz

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 21 décembre 2023

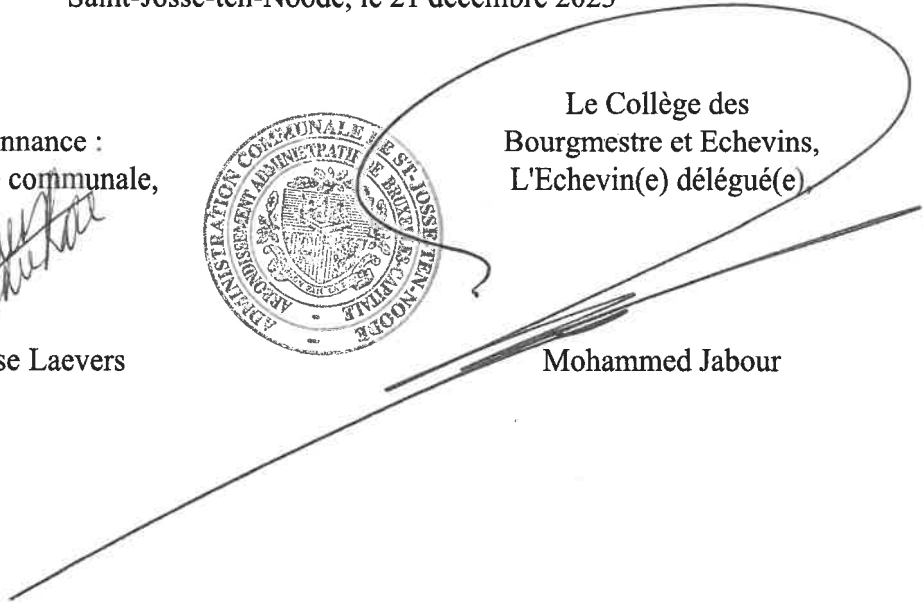
Par ordonnance :
La Secrétaire communale,



Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e)



Mohammed Jabour